

## N°DEVECO/2026/44

Département de l'Yonne

Communauté de Communes  
du Jovinien

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>Date de convocation :</b>	07 avril 2026	<b>Nombre de conseillers communautaires</b>
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	07 avril 2026	Effectif légal : 50 En exercice : 50 Présents : 35 Votants : 48

#### Séance du 13 avril 2026

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le 13 avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, salons de l'Hôtel de ville, à Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

#### **ETAIENT PRESENTS : 35**

Mesdames et Messieurs Laurent FEVREAU, Julie CARRA, Evelyne TRESCARTES, Christophe COUPLLET, Cyril HAGHEBAERT, Christine LEMOINE, Jean-Pierre BARRET, Virginie THUILLIEZ, Solène PRADINC, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Mickaël PAGNOUX, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Claude SCIBOZ, Judith AYNES, Hassan LARIBIA, Hafid ZAMHARIR, Raphaëlle COLAS DES FRANCS, Vincent HAMELIN, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Jacky LEBOEUF, Philippe JACQUELIN, Edwige SIEK-BILLIETTE, Laurent CHAT, Guy CLUNET, Alain SATURNIN, Jérôme BAUSSART, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Alvaro FERNANDES, Didier MIGNON, Philippe BURIER, Jean-François RAVSELJ, Jacky LIVET (suppléant Jean-Marc GRILLET-AUBERT)

#### **ABSENTS ET EXCUSES : 15 (dont 13 avec pouvoir)**

1. Jérôme THOMAS, pouvoir à Laurent FEVREAU
2. Philippe PETIT, pouvoir à Julie CARRA
3. Jean-Luc GUILLEMETTE, pouvoir à Cyril HAHEBAERT
4. Linda GUEDJALI, pouvoir à Laurence MARCHAND
5. Eric APFFEL, pouvoir à Frédérique COLAS
6. Catherine JOCHMANS-MORAINE, pouvoir à Mickael PAGNOUX
7. Kévin AUGÉ, pouvoir à Judith AYNES
8. Odile REBESCHE, pouvoir à Nicolas SORET
9. Nadège CIBRELUS, pouvoir à Raphaëlle COLAS DES FRANCS
10. Francis BOURSIN, pouvoir à Xavier MARQUIS
11. Eddy BEVRE, pouvoir à Vincent HAMELIN
12. Yann LOISEAU, pouvoir à Gérard VERGNAUD
13. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, suppléance Jacky LIVET
14. Virginie MARINELLI, sans pouvoir
15. Sophie GRUYER, sans pouvoir

Le quorum ayant été constaté

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mickaël PAGNOUX**

**Objet : Participation financière de la Communauté de communes à la mission locale du Migennois et du Jovinien**

DEVECO/2026/44

Conseil Communautaire du  
13 avril 2026

**OBJET : Participation financière de la Communauté de communes à la mission locale du Migennois et du Jovinien**

(Voir le projet d'avenant 2026, le bilan permanences et bilan Forum emploi-formation 2025 en pièces jointes)

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que la Mission Locale du Migennois et du Jovinien met en place des actions concourant à lever les freins et obstacles à l'insertion professionnelle des actifs en rapprochant les publics éloignés des dispositifs d'accompagnement ;

**CONSIDÉRANT** le partenariat entre la Communauté de Communes du Jovinien et la Mission Locale du Migennois et du Jovinien conclu en 2017, pour un an et renouvelable chaque année ;

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de Communes du Jovinien s'est engagée, pour 2026, à participer au financement du poste d'un personnel dédiés aux permanences à hauteur de 31 000€, aux frais de fonctionnement de la Mission Locale du Migennois et du Jovinien à hauteur de 4000€ et aux frais d'organisation du Forum emploi formation et orientation pour tous du Jovinien à hauteur de 1000€ ;

**CONSIDÉRANT** que cette participation est affectée aux frais de fonctionnement sur la base de tenue effective de permanences organisées comme suit :

- un(e) conseiller(e) présent(e) 4,5 jours par semaine au Pôle formation de Joigny et de 0,5 jour par semaine à Saint-Julien-du-Sault,
- un(e) conseiller(e) présent(e) 2 jours par semaine à l'agence France Travail de Joigny.

**CONSIDÉRANT** que le montant de la participation financière globale de la Communauté de Communes du Jovinien s'élève à 36 000€ ;

**VU** l'avis de la conférence des maires du 02 avril 2026 ;

**Le conseil communautaire,**

**Après avoir délibéré,**

**Pour : 48**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**


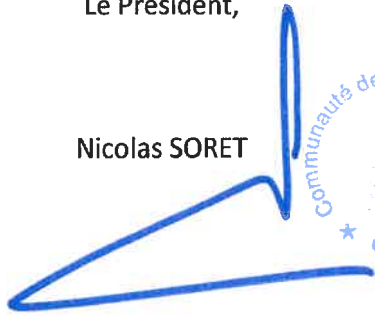
**-AUTORISE** le Président à verser la participation financière de la Communauté de Communes du Jovinien à la Mission Locale du Migennois et du Jovinien, soit la somme de 36 000€

**-DIT** que les crédits sont bien inscrits au budget principal 2026,

**-AUTORISE** le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,  
Le Président,

Nicolas SORET



Communauté de Communes  
du Joviniens

Pour copie conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Mickael PAGNOUX

